

Terres en friches: Solutions agricoles expérimentées en Valais

1. Introduction

Dès 1960, l'extension des terres en friches a pris des proportions inquiétantes dans plusieurs régions de montagne. Les vallées situées dans le Valais central ont été particulièrement exposées à ce phénomène. Ce fut notamment le cas du Val d'Hérens et du Val d'Anniviers où les surfaces abandonnées représenteraient bientôt plusieurs centaines d'hectares.

Le manque de rentabilité des petites exploitations agricoles fortement morcelées, les nouvelles et nombreuses possibilités de gain sur les chantiers, dans les usines et, plus tard, dans le tourisme ainsi que l'exode vers les villes se sont traduits dans le paysage par l'abandon des terres les plus difficiles à cultiver. Cependant, la population, de même que les autorités locales, se rendirent rapidement compte des problèmes posés par cette évolution.

Au nombre des effets indésirés, on peut citer:

- la perte d'un potentiel de production agricole qui a pourtant rendu de précieux services et pourrait encore en rendre durant les périodes de besoin;
- l'enlaidissement du paysage, à ce propos, on remarque combien le tourisme a besoin de l'agriculture de montagne;
- l'accroissement des dangers naturels, en particulier des avalanches et des incendies.

Il devenait dès lors nécessaire de trouver des solutions.

Avant de présenter deux formules adoptées dans ces vallées, il convient de rappeler les difficultés auxquelles se trouve confrontée l'exploitation des sols en région de montagne. Aux obstacles causés par le climat (longue période hivernale, potentiel de croissance fourragère réduit par l'altitude, etc.), il faut ajouter les handicaps relevant de la topographie. Surtout depuis le développement de la mécanisation moderne, les écarts de coûts en fonction de la topographie se sont fortement aggravés. Une étude réalisée par la Station de Tänikon¹ met en évidence ces fortes différences.

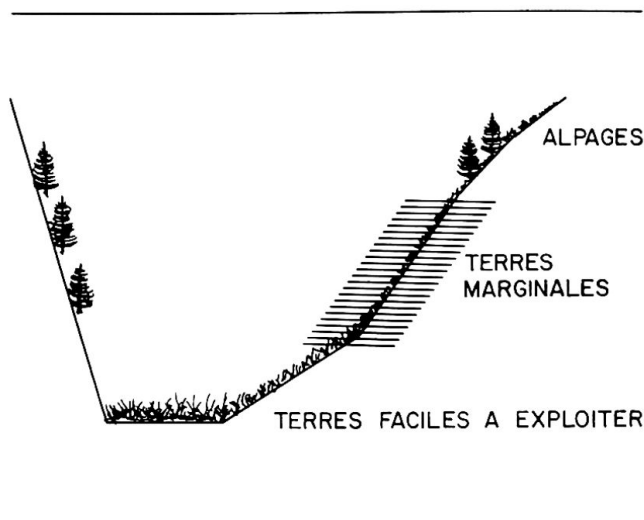


Fig. 1 Coûts de main d'œuvre pour 1 ha de foin

Coûts de main d'œuvre pour 1 ha de foin

Pente	0-10%	17-25%	25-35%	35-50%	> 50%
Coût relatif	100	116	139	268	1196

Deux chiffres encore: la surface agricole utile, sans les pâturages, à disposition de l'agriculture de montagne s'élève à 439 000 ha, la surface actuellement laissée en friches est estimée à quelque 80 000 ha.

Deux solutions ont été expérimentées pour remettre en état certaines friches et pour pallier à une propagation de celles-ci:

- 1) l'exploitation des prés non fauchés par le moyen du pacage (pâturage); analysée ici à l'aide de l'exemple de la commune de St-Martin;
- 2) la constitution d'étables communautaires; analysée ici à l'aide des exemples du Val d'Anniviers.

¹ DETTWILER E., GAMMENTHALER H.U.: Mechanisierung der Bewirtschaftung von Hanglagen, in Schw. Idw. Forschung, Band 14, Heft 4, 1975.

Dr Charly Darbellay, ingénieur-agronome, Bureau d'études régionales de l'EPFZ, Institut d'Economie rurale, Charrat

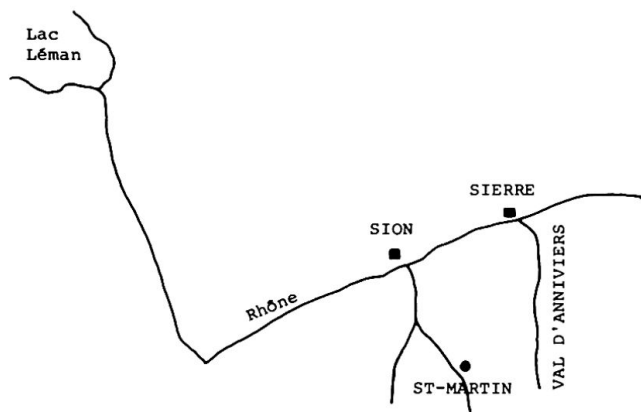


Fig. 2 Carte sommaire

2. Solution pâturage (St-Martin)

Dans la commune de St-Martin, l'agriculture s'est effondrée à une cadence fulgurante.

Alors que le revenu agricole constituait encore plus du 10% des revenus des habitants de St-Martin en 1960, il ne représentait plus que 2 à 3% en 1976.

Devant cette situation, la commune envisagea un moyen d'éviter la généralisation des friches. A cette même époque, des agriculteurs du Plateau étaient à la recherche de lieux d'estivage pour leur jeune bétail.

La solution du pâturage s'imposa d'elle-même comme réponse possible tant à la demande des gens de St-Martin qu'à la demande des éleveurs de plaine.

Mais la réalisation de l'idée n'était pas aussi simple. La zone délaissée comptait 180 ha partagés en 2100 parcelles appartenant à quelque 100 propriétaires. Il fallait que tous ces propriétaires soient d'accord de mettre gratuitement leur terrain à disposition de la commune. Celle-ci constituait en quelque sorte une banque de terrains pouvant faire l'objet d'un aménagement pacager rationnel. Une fois l'adhésion des propriétaires acquise, la commune créa une unité d'exploitation. La zone fut divisée en 22 parcs afin de satisfaire aux règles d'une bonne gestion de pâturage, règles formulées par la Station de recherches agronomiques de Changins. Il fallut mettre en place plus de 20 km de clôtures. L'investissement initial engagé par la commune a atteint Fr. 32 000.-; pour couvrir cette dépense, la commune a reçu une subvention cantonale de Fr. 27 000.-; il lui restait donc une charge nette de Fr. 5000.-.

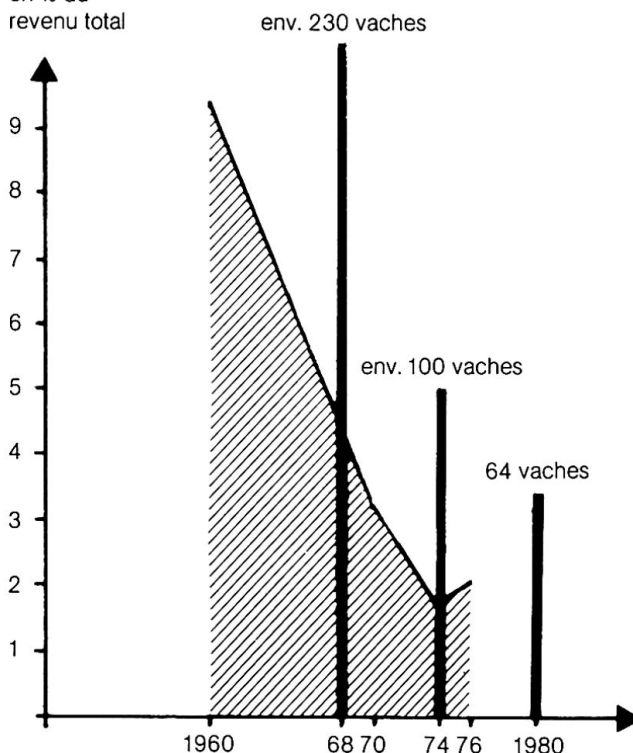
Ce pâturage peut recevoir environ 140 jeunes bovins.

Le résultat d'exploitation peut être évalué de la façon suivante:

	<i>Produits</i>
Accroissement du bétail:	
- 140 génissons x 80 kg x 5 Fr./kg	56 000.-
- primes à la surface	<u>2 800.-</u>
Total	58 800.-
Répartition du produit brut:	
- commune pour garde du bétail	
1.30 Fr./jour/tête	25 500.-
- transports et frais généraux	10 000.-
- accroissement net bénéficiant aux propriétaires de bovins	<u>23 300.-</u>
Total	58 800.-

Les propriétaires de terrain ne reçoivent aucun dédommagement. L'entretien correct du sol constitue une contreprestation jugée suffisante.

Revenu agricole
en % du
revenu total



Sources:

- Département des Finances du Valais
- Commune de St-Martin
- Recensement fédéral agricole

Fig. 3 Evolution de la part du revenu agricole au revenu total des habitants, évolution du nombre de vaches

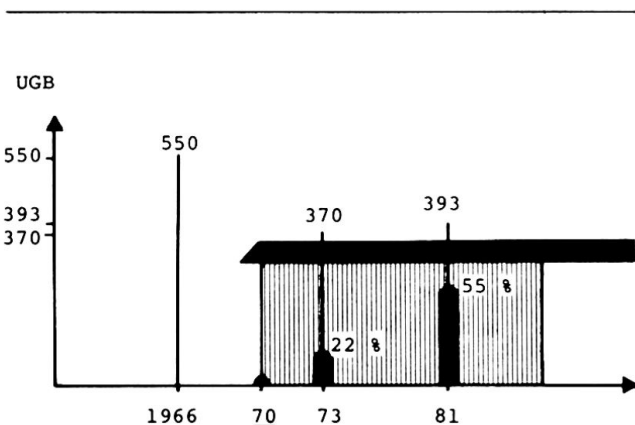
Cette solution permet une exploitation satisfaisante des terres. Elle contribue à maintenir en état de production les surfaces disponibles qui pourraient facilement être intensifiées en cas de besoin. Elle réserve donc les possibilités futures. Par contre, on peut déplorer la faible contribution à l'économie locale. Cette utilisation très extensive ne crée pratiquement pas d'emplois (1 à 2 postes de travail durant 4 mois). Une part importante de la valeur ajoutée est exportée vers la plaine.

C'est une solution de caractère provisoire. Il serait certainement souhaitable que les gens du pays reprennent à leur compte l'exploitation communautaire de ces surfaces en se lançant dans la production de remontes d'élevage, d'engraissement ou de production pour l'autoapprovisionnement domestique et local.

3. Solution étables semi-communautaires

Dans le Val d'Anniviers également, le déclin agricole fut rapide à partir de 1950. Passant brusquement d'une économie d'autosubsistance traditionnelle à une économie de marché sensible à la conjoncture mondiale, la vallée a joué à fond la carte touristique. En 1980, seules 5% des personnes occupées travaillent dans le secteur primaire. Le tourisme, quant à lui, procure le 26% des emplois et entraîne l'activité d'autres secteurs dont la construction (24%), les services (19%) et les commerces et banques (13%). L'industrie et l'artisanat fournissent le 13% des emplois.

Pourtant, les Anniviards ont refusé de laisser sombrer ce qui restait de leur agriculture. Dès les années septante, ils ont tenté de sauver l'activité paysanne. Quelles étaient leurs motivations essentielles?



UGB = unité gros bétail
Source: Enquête Ph. Chauvie

Fig. 4 Evolution du cheptel bovin au Val d'Anniviers

- L'attachement à la terre, inné chez ces fils de paysans devenus aujourd'hui commerçants, entrepreneurs, agents immobiliers, hôteliers, artisans. Le caractère spécialement attachant des vaches de la race d'Hérens, la passion avec laquelle on élève et environne les «reines à cornes» (vaches de combat) ont joué un rôle important dans la volonté de sauvegarder l'agriculture.
- La nécessité «écologique» d'entretenir le milieu naturel et de soigner le paysage a été considérée comme indispensable au développement touristique.
- La nécessité économique d'éviter une trop grande spécialisation de la vallée et de maintenir des emplois principaux ou accessoires dans le secteur primaire. La valeur attribuée à l'autoapprovisionnement et la volonté de maintenir la fromagerie régionale et les alpages plaident aussi en faveur d'une nouvelle solution. L'obligation morale de ne pas abandonner la culture du sol travaillé par les ancêtres n'est certainement pas étrangère à cette relance.

Il fallait donc trouver un moyen. N'y avait-il pas un modèle praticable à puiser dans l'histoire de la région? Bien sûr! Les ancêtres avaient résolu le problème de l'exploitation des alpages en créant une sorte de coopérative devenant propriétaire des bâtiments et des fonds et responsable de la saison d'alpage, les paysans restant propriétaires du bétail alpin. Ce sont les «consortages» d'alpage. L'idée pouvait aisément être transposée sur le plan du village. En 1970 naît à Grimontz la première «étable en consortage» ou étable semi-communautaire.

La répartition des droits et des tâches entre les privés membres du consortage et la coopérative se fait de la façon suivante:

Privés

- prairies, mayens
- 1 à 8 têtes de bétail par membre

Coopérative (étable semi-communautaire ou étable en consortage)

Propriété

- bâtiment d'exploitation pouvant recevoir 20 à 30 vaches + 20 à 30 jeunes bovins

Travail

- apport du fourrage correspondant aux besoins de leur bétail

- engagement d'un vacher chargé de tous les travaux à l'étable

Produits

- au pro rata de rendement du bétail leur appartenant

- salaire du vacher, participations des privés aux frais généraux

Actuellement, on compte 6 étables semi-communautaires pour l'ensemble du Val d'Anniviers (environ 15 pour l'ensemble du Valais). La progression de ces étables a permis de compenser la disparition continue des petites étables traditionnelles.

Les étables semi-communautaires ont donc stoppé le déclin agricole. Elles contribuent à un bon entretien du cadre de vie. Le potentiel agricole est maintenu et l'équipement de production qui a nécessité des investissements importants (Fr. 200 000.- à Fr. 400 000.- par étable) peut être considéré comme très valable. Ces étables ont créé 6 emplois à plein temps et 50 emplois à temps partiel. Sans l'apport des étables semi-communautaires, la fromagerie aurait dû être fermée.

Cependant, le résultat économique reste insuffisant. La plupart des intéressés bouclent leur compte avec une perte, celle-ci peut atteindre quelques centaines de francs par vache. Le manque à gagner de l'agriculture de montagne devient ici une perte monétaire car il faut payer le vacher et les frais généraux aux tarifs calqués sur les autres secteurs de l'économie. Beaucoup de propriétaires de vaches opèrent donc une péréquation interne en puisant dans des revenus acquis dans le tourisme de quoi couvrir les pertes enregistrées par l'activité agricole.

Les Anniviards apprécient la relance opérée par cette forme d'agriculture; les villages ont retrouvé une ambiance paysanne et la vie locale son animation d'antan au moment des inalpes et des désalpes (montées et descentes de l'alpage). Au-delà des différentes professions qui les occupent, les habitants recouvrent un dénominateur commun, un lieu de rencontre: l'étable en consortage.

4. Conclusions

1) La nécessité de maintenir l'agriculture dans les zones difficiles à exploiter a suscité la recherche de solutions originales.

2) Dans les vallées valaisannes particulièrement menacées d'abandon, deux voies ont été expérimentées:

- l'exploitation des terres mises en commun sous forme de pâturage. Le cas de St-Martin est présenté ici. Pour l'ensemble du Valais, les réalisations de ce genre ont permis de remettre en état près de 2000 hectares.
- les étables semi-communautaires qui assurent la garde en commun de bétail appartenant à plusieurs propriétaires différents. La surface exploitée par ces étables peut être évaluée à plus de 500 hectares.

3) L'exploitation des terres en tant que pâturages utilisés pour du bétail venant de l'extérieur de la région apparaît comme une solution minimale, une solution de transition. Elle garantit le nettoyage du paysage et réserve les possibilités futures. Toutefois, son apport à l'économie locale est faible.

4) Une autre variante pourrait consister dans la reprise des pâturages par les gens du pays qui s'orienteraient vers des productions telles que remontes d'élevage et d'engraissement, engraissement de bovins pour l'autoapprovisionnement et pour le marché local.

5) Les étables semi-communautaires exigent la réunion de plusieurs conditions: fort consensus, bonne situation économique des intéressés, engagement personnel. Elles remplissent d'importantes fonctions écologiques et sociologiques, mais la vulnérabilité économique fait problème.

6) Le sort des terres marginales est lié au développement de la politique agricole (primes aux surfaces difficiles à exploiter, améliorations foncières, remaniements d'exploitation) ainsi que la politique régionale (développement des emplois dans la région, renforcement de la vie villageoise).

Zusammenfassung

- Die Notwendigkeit, die Berglandwirtschaft auch in schwierigen Regionen zu erhalten, drängte die Suche nach neuen Lösungen auf.
- In Walliser Tälern, speziell jenen, die dem Zerfall geweiht waren, wurden zwei Richtungen von Erfahrungen gemacht:
 - 1) gemeinsame Weide (St. Martin)
 - 2) Gemeinschaftsstall (Val d'Anniviers)
- Die Bodennutzung in Form von Weiden für Tiere, die von auswärts kommen, stellt eine Minimallösung dar → Übergangslösung. Sie bringt eine gepflegte Landschaft und reserviert zukünftige Möglichkeiten. Der Ertrag für die Region ist gering, da die Auswärtigen einen großen Teil des zusätzlichen Wertes für sich behalten.
- Eine Variante wäre die Weidewirtschaft durch die Einheimischen selbst. Neue Möglichkeiten könnten in Betracht gezogen werden: Mastremontenproduktion, Aufzuchtverträge, Rindermast für den lokalen Markt und Selbstversorgung.
- Die Gemeinschaftsställe fordern *spezielle Bedingungen*: starken Konsens, gute wirtschaftliche Lage, Einsatz. Sie erfüllen eine große ökologische sowie soziale Rolle, doch die Fragwürdigkeit der Wirtschaftlichkeit bleibt bestehen (Berglandwirtschaft!).
- Die Zukunft der schwer zu bearbeitenden Grundstücke ist stark mit der Landwirtschafts- und Regionalwirtschaftspolitik verbunden.